

### Les décisions

- DBM n°1
- Subventions université, ISTV, ILLA
- Primes de charges administratives
- Frais de dossiers (DICC, DAG, DEUG STAPS)
- Constructions : programmation 97-99
- Pôle matériaux Maubeuge
- Nouveaux diplômes d'université : Diplôme International en Commerce et Communication, Diplôme d'Administration Générale, demande d'habilitation DESS développement local et économie solidaire et année spéciale DUT GEII
- Demandes de subventions INTERREG II et FEDER Objectif I
- Modifications des statuts de l'Institut des Lettres, Langues et Arts
- Coopération internationale : 2 accords-cadres (Quebec, Italie) et 5 accords bilatéraux
- Composition du Comité hygiène et Sécurité
- Emeritat P. Florent
- Demande de création de 2 sections documentaires
- Approbation du compte-rendu du 14 décembre 1995

### Elections

Le Président Tournier donne les résultats officiels des élections étudiantes pour le conseil d'administration.

- FEV : 5 sièges      - Facile à vivre : 4 sièges      - Université Avenir : 3 sièges

### Etats généraux

La consultation (des étudiants, des personnels et des personnalités extérieures) sur les états généraux de l'enseignement supérieur va être organisée en avril et mai, le document final de l'Université devant être envoyé au ministère le 25 mai.

### Décision budgétaire modificative n°1

Madame CAMION souligne que la DBM n°1 consiste essentiellement en une DBM de report (engagements non soldés, marchés,...) et donne une définition des différents types de DBM (DBM de report, DBM de prélèvement sur réserves, DBM de rattachement ou de diminution, DBM de transfert, DBM de virement).

Après présentation complète la DBM est adoptée à l'unanimité.

## Demandes de subventions

A l'unanimité le conseil approuve les demandes de subventions suivantes :

- subventions de l'Université: 6.000 F à l'AMEV (ENSI) pour le soutien scolaire ; 10.000 F à VALUVAL pour l'Eco-Marathon-Shell.
- subventions de l'ILLA : 2.500 F à l'association des étudiants des lettres et langues ; 2.500 F à l'association LEA-Cambrai ; 5.000 F pour le colloque international de cantologie "La chanson en Lumière" (du 24 au 27 avril).
- subventions de l'ISTV : 75.000 F pour des associations étudiantes, 7.200 F pour l'amicale du personnel, 5.000 F pour le service des sports et 19.400 F pour la bibliothèque.

## Primes de charges administratives

Le conseil adopte à l'unanimité la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de charges administratives (1<sup>er</sup> semestre 96) ainsi que les taux maximums (ajouter l'ISTV dans le tableau directeurs de composantes).

## Université 2000

A l'unanimité le conseil approuve les projets de constructions du programme 97-99 : extension sciences n°3, restaurant universitaire, administration et maison de l'étudiant.

## PECMA

Afin de conforter le pôle matériaux de Maubeuge, le conseil adopte à l'unanimité le projet de création d'un bâtiment pour le Pôle européen de compétences en matériaux avancés (PECMA) : 1.600 m<sup>2</sup>, 14 MF de constructions et 5 MF d'équipements (hors taxes). Ce bâtiment permettra d'abriter essentiellement le Centre de compétences en matériaux des courants forts (C3F).

## Espace de services

Il est envisagé d'ériger sur le campus un espace de services universitaires. Une étude a été confiée à la société Interface, filiale de la MNEF. Son projet consiste à créer 400 m<sup>2</sup>, destinés à des activités commerciales privées, pour un coût de 5 MF : cafétéria, banque, mutuelle, librairie, photocopies,... Afin d'optimiser les investissements, il est envisagé d'inclure cet espace à ceux destinés à l'extension de l'administration (1.100 m<sup>2</sup>) et à la maison de l'étudiant (550 m<sup>2</sup>).

## DICC

D. Claisse commente le projet de diplôme d'université "diplôme international en commerce et communication" (DICC), présenté par l'IUT. Il a pour objet de former des cadres commerciaux internationaux, spécialisés en marketing et en communication. La formation d'un an aura lieu à l'étranger. Par réciprocité, l'IUT accueillera des étudiants étrangers des universités partenaires. Le DICC sera ouvert aux titulaires d'un premier cycle tertiaire (DUT TC, DUT GEA, BTS CI,...) et aux titulaires d'un premier cycle scientifique et technique ayant suivi un cursus commercial et linguistique approprié.

Le projet est approuvé à l'unanimité, moins une voix contre.

### Frais de dossier DICC

A l'unanimité, moins une abstention, le conseil décide que les frais de dossiers et les frais pédagogiques seront les mêmes que ceux du DEMI, à savoir : frais de dossiers (250 F) et frais pédagogiques (3.000 F).

### DAG

X. Moreau, directeur de l'IPAG, présente un projet de diplôme d'université : le diplôme d'administration générale (DAG). Il a pour finalité principale de préparer aux concours administratifs de catégorie B et rendra donc cette préparation plus attractive. En outre, les services publics, qui ne recrutent plus sur concours, sont de plus en plus nombreux, signale X. Moreau : aux entreprises publiques comme EDF et la SNCF se sont récemment ajoutées La Poste et France Télécom. Le DAG peut constituer un atout très précieux. La préparation au DAG, une année (500 heures), sera ouverte, dans la limite des places disponibles (130 environ), aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau bac +2 (DEUG, DUT, BTS) et aux étudiants ayant accompli au moins une année d'études supérieures.

Ce projet de diplôme est approuvé à l'unanimité.

### Frais de dossier DAG

Le conseil repousse à la quasi-unanimité (1 voix pour, 1 abstention) le versement de 50 F lors de la délivrance du dossier. Il décide, à l'unanimité, moins une voix contre, que la totalité des frais de dossier (150 F) sera versée lors du dépôt du dossier.

### Année spéciale DUT GEII

B. Houriez présente le projet d'ouverture d'une préparation au DUT GEII (Génie Electrique et Informatique Industrielle) en un an. La formation "Année Spéciale" s'adresse à des étudiants "possédant un niveau de fin de premier cycle d'études universitaires scientifiques, technologiques ou équivalent" et souhaitant valider leurs acquis.

Le projet est adopté à l'unanimité.

### DESS DLES

Le conseil approuve à l'unanimité la demande d'habilitation à préparer et délivrer un DESS développement local et économie solidaire (DLES). Cette formation a été ouverte l'an dernier, sous forme de diplôme d'université. P. Loquet, son responsable pédagogique précise que près d'une dizaine d'étudiants de cette 1<sup>ère</sup> promotion vont créer ou développer une entreprise d'insertion.

### Frais de dossier STAPS

Le conseil décide à l'unanimité, moins une voix contre et une abstention, que les frais de dossiers de pré-orientation du DEUG STAPS seront de 100 F. Cette somme sera perçue lors du dépôt du dossier.

## **Statuts ILLA**

La proposition de modifications des statuts de l'ILLA est adoptée à l'unanimité. Elle concerne le changement de l'intitulé en Faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines (FLLASH), la durée du mandat du directeur de département (4 ans au lieu de 5), la création d'un conseil scientifique.

## **Accords-cadres**

A l'unanimité le conseil approuve deux accords-cadres, sur la reconnaissance des diplômes et la validation des études.

1<sup>er</sup> accord : Conférence des présidents d'universités (CPU) / Conférence des directeurs et conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

2<sup>ème</sup> accord : CPU / Conférence des recteurs des universités italiennes.

## **Accords de coopération**

- A l'unanimité le conseil approuve cinq nouveaux accords de coopération avec :
- l'Université de Finance et de Sciences économiques du Sud-Ouest Chengdu, Chine (initiée par l'IAE)
  - l'Université de Luton, Grande-Bretagne (initiée par le DEMI)
  - l'Université "Northeast Missouri State", USA (initiée par la FLLASH)
  - l'Université des Mines et de Géologie de Sofia, Bulgarie (initiée par la FLLASH)
  - l'Université de Warwick, Grande-Bretagne (initiée par l'ISIV)

## **Comité Hygiène et sécurité**

A l'unanimité le conseil approuve la proposition de la commission des personnels pour la composition du comité hygiène et sécurité à mettre en place.

## **Bibliothèque universitaire**

Le conseil approuve à l'unanimité la demande de création de 2 sections documentaires : une section droit, économie et gestion, située au centre ville de Valenciennes (Ronzier) et une section sciences et lettres sur le campus du Mont Houy.

## **Emeritat**

Afin de permettre au professeur P. Florent de terminer ses activités d'encadrement doctoral et ses contrats industriels en cours, le conseil décide à l'unanimité de le nommer professeur émérite pour une durée de 3 ans.

## **Questions diverses**

1 - R. Soenen informe le conseil qu'un de ses membres, professeur à la faculté de droit, lui a demandé de les informer sur les difficultés qu'il rencontrait pour exercer ses activités. Le Président Tournier prend l'engagement que ce problème, sera étudié avec sérieux.

2 - A la demande du Président Tournier le conseil approuve à l'unanimité les demandes de subvention :

- Interreg II : "création d'un pôle d'excellence universitaire transfrontalier... dans le domaine de la qualité". L'opérateur wallon est l'association Interuniversitaire de Mons (dossier présenté par JM Castelain). Subvention demandée : 2,750 MF.

- Objectif I : "Développement de nouveaux modes de communication utilisant la vidéo numérique interactive sur un réseau large bande". (dossier suivi par A. Mayeur). Subvention demandée : 1,4 MF.

3 - E. Nogacki signale que France-Culture a réalisé et diffusé plusieurs émissions consacrées à Valenciennes en oubliant - volontairement ? - l'Université -, "Par contre, la culture labellisée made in municipalité de Valenciennes... a été particulièrement soignée" écrit le quotidien La Voix du Nord. E. Nogacki estime que l'attitude de France-Culture, est celle de ses informateurs lors de la préparation des émissions, est une injure faite à l'Université et à ses 12.000 étudiants.

#### Etaients présents :

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Personnalités extérieures : | M. Parent,   |
| Collège A :                 | MM. Angué, Castelain, Horling, Mairesse, Malvache, Massy, Soenen, Thierry,   |
| Collège B :                 | Mmes Camion, Levin, MM. Delhaise, Desrumaux, Desseaux, Gazalet, Gremillet, Morel, Roger,   |
| Collège AITOSS :            | Mme Cleuet, MM. Bury, Duez, Haine, Kaczmarek,  |
| Collège des usagers :       | M. Durand,   |
| Membres de droit :          | MM. Tournier (Président),<br>Van Ceulebroeck (Agent Comptable),  |
| Membres invités :           | Mle Steiner, MM. Claisse, Défossez, Houriez, Moreau, Nogacki, Petit, Ravalard, Vaillant, Etienne,                                  |
| Excusés :                   | Mles Hansénus, Lecutier,<br>MM. Mennecier (Secrétaire Général), Legendre,  |
| Ont donné pouvoir :         | MM. Guillaume et Richez à M. Parent,<br>M. Keller à M. Soenen,<br>M. Frohly à M. Mairesse,<br>MM. Del Campo et Naturel à M. Morel. |

**Réunion du 22 janvier 1996**  
**Mise en place d'un Comité Hygiène et Sécurité**

**Présents :** Mesdemoiselles JUHEN, PLAISANT,  
Madame CLEUET,  
Messieurs DANJOU, DELHAISE, DEVULDER, LOQUET,  
MENNECIER, RUFIN.

**Rapporteur :** M.MENNECIER

La séance débute à 14 h 30.

Monsieur LOQUET commente le décret N°95-482 du 24 avril 1995 relatif aux comités d'hygiène et sécurité et rappelle les points suivants :

- Le comité est présidé par le Président d'Université.
- 3 à 7 membres représentent l'Administration et parmi ceux-ci un agent chargé de la mise en oeuvre des règles de sécurité est désigné par le Président.
- 5 à 9 membres représentent les personnels. Ceux-ci, conformément à l'article 9 du décret sont désignés librement par les organisations syndicales représentatives élues au Conseil d'Administration de l'Université. Répondent à cette définition, exclusivement le SNESUP et le SNASUB.
- 2 à 3 représentants des usagers
- Des membres de droit ( Médecin de Prévention, Directeur du Service de Médecine Préventive Universitaire, Infirmière).

Monsieur LOQUET commente rapidement le rôle et les attributions du Comité prévus dans le décret.

Les décisions du groupe de travail :

\* 7 membres titulaires et 7 membres suppléants représentant l'administration sont à désigner. La proposition qui est faite est la suivante :

a) **Titulaires :**

M.ANGUE, Directeur LAMIH  
M.DELHAISE, VP Logistique  
M.DESRUMAUX, Directeur IUT  
M.DEVULDER, Services Techniques  
M.DUEZ, Services Techniques  
M.MENNECIER, Secrétaire Général  
M.PILETTE, Directeur STAPS

b) Suppléants :

Melle STEINER, Directrice BU  
M.DEFOSSEZ, Directeur FDEG  
M.FREVILLE, Directeur ISTV  
M.GAZALET, Directeur DOAE  
M.LOQUET, VP Ressources Humaines  
M.RAVALARD, Directeur ENSIMEV  
M.VAILLANT, Directeur ILLA

\* 9 membres titulaires et 9 membres suppléants représentant les personnels désignés par les organisations syndicales (SNESUP et SNASUB) : les membres de la Commission proposent que 4 sièges (4 sièges pour les titulaires et 4 sièges pour les suppléants) soient attribués aux enseignants-chercheurs et aux enseignants en poste à l'université et 5 sièges (5 sièges pour les titulaires et 5 sièges pour les suppléants) soient attribués au personnel AITOSS, en poste à l'université.

\* 3 membres représentant les usagers : le mode de désignation est prévu dans l'article 9 du décret.

La suite de la procédure : les propositions du groupe de travail seront soumises à la commission des personnels et à la commission hygiène et sécurité avant que le conseil d'administration ne délibère.

La commission des statuts sera également saisie car il ne semble plus nécessaire de maintenir deux commissions prévues dans les statuts de l'UVHC, en raison de la mise en place du comité Hygiène et Sécurité. Les deux commissions sont :

- Commission Hygiène et Sécurité
- Commission Bâtiment et Sécurité

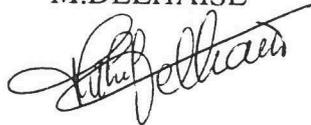
La séance est levée à 16 h 00

M.MENNECIER



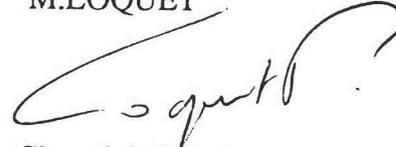
Le Rapporteur

M.DELHAISE



Vice-Président  
Chargé de la logistique

M.LOQUET



Chargé de Mission  
Ressources Humaines